

Hubert Leclerc de Hauteclocque l'engagement d'une vie en faveur de la forêt privée



© Famille Leclerc de Hauteclocque

Le 19 avril dernier, à 87 ans, Hubert Leclerc de Hauteclocque s'est éteint. Fidèle à sa terre picarde, le fils cadet du Maréchal consacra sa vie à la structuration de la gestion de la forêt privée en France.

De celui qui fut, entre autres, président national des Syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs comme de l'Association nationale des CRPF, on retiendra qu'il a su souvent inspirer le législateur pour l'élaboration du Plan simple de gestion, pour l'adoption d'une fiscalité adaptée au monde forestier, et la mise en place d'un système de formation spécifique.

« Je pense que nous, propriétaires forestiers, lui devons tous la manière dont on gère la forêt privée en France aujourd'hui. » Maurice Rivière, ancien président du CRPF Rhône-Alpes et ancien vice-président de la Fédération et du CNPF, retient des trois ans passés aux côtés d'Hubert Leclerc de Hauteclocque son investissement, son efficacité, mais surtout l'innovation de son action en faveur de la forêt privée. « Avant lui, il n'y avait pas grand-chose », admet-il, reconnaissant ainsi tout le chemin parcouru depuis la fin des années 1950. Sous son impulsion, la forêt privée française s'est dotée d'outils fondamentaux garantissant une meilleure gestion des parcelles forestières par les propriétaires, comme le Plan simple de gestion, qu'il rédigea, en 1963, avec Edgar Pisani, alors Ministre de l'agriculture. « Toute sa vie, il a rappelé que ce plan devait être simple. Il insistait autant qu'il le fallait ! », se souvient M. Rivière, « l'outil était sensationnel, à la condition qu'il soit adapté à tous les propriétaires forestiers. »

« La forêt, c'était 100 % de son temps »

Lui-même propriétaire de plus de 200 hectares de bois autour du château familial dans le village picard dont il fut le maire pendant 43 ans et qui porte le nom tant étonnant qu'évocateur de Tailly-L'Arbre-à-Mouches (80), il parlait de sa forêt avec passion.

Recruté en 1982 par Hubert Leclerc de Hauteclocque pour mettre en place le système de formation Fogefor, Bernard Catry, ingénieur au CRPF Nord Picardie évoque le propriétaire dynamique. « Il a énormément planté de douglas et d'épicéas. Il a été plus actif sur la plantation que sur les peuplements naturels. Il croyait beaucoup au peuplier. » Il se souvient également qu'il testait « mais pas scientifiquement. Il avait ses idées de production. Son approche de la forêt était patrimoniale. Il pratiquait une sylviculture traditionnelle, permettant d'entretenir la propriété et la forêt ».

Hubert Leclerc de Hauteclocque était très attaché aux valeurs familiales. Pour Maurice Rivière, le lien entre la famille, la France et la forêt doit être pris en considération pour comprendre la nature de ses engagements. « Il avait un peu le caractère de son père, militaire, mais il discutait avec les opposants de la forêt. Il les invitait dans sa propriété, échangeait avec eux », souligne Bernard Catry. Curieux des initiatives qu'il rencontrait dans les autres régions françaises, il a été très tôt sensibilisé aux regroupements de propriétaires forestiers et au syndicalisme tels qu'ils existaient dans le Sud-Ouest.

Homme de caractère, homme de dialogue

En 1958, il est ainsi élu président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Somme. C'est lui qui « a doté la France de Syndicats départementaux et d'Unions régionales, soit tout ce qui a constitué à créer la Fédération nationale. C'était complètement innovant ! », insiste Maurice Rivière. « En tant que président de Fédération et de syndicat, il défendait la forêt par elle-même », renchérit Bernard Catry.

Juriste de formation, avec un entregent certain, il pouvait aisément intervenir auprès des décideurs politiques. Avec les sénateurs Sérot et Monichon, il a ainsi préparé le texte de loi qui a permis aux forestiers d'obtenir une fiscalité adaptée. « Il a énormément fait pour augmenter la prise en compte des charges de production de façon à diminuer le taux d'imposition au niveau des forêts », précise M. Catry.

Ainsi en étant « la mémoire d'un demi-siècle d'histoire de la forêt privée », comme l'écrit Paul Arnould⁽¹⁾, Hubert Leclerc de Hauteclocque laisse-t-il un héritage fort à tous les propriétaires forestiers français. Un héritage considérable.

(1) Paul Arnould, « Au plaisir des forêts. Promenade sous les feuillages du monde », Paris, Fayard, 2014

► Contacts : Maurice Rivière : 04 78 17 72 91
riviere.mdm@orange.fr

Bernard Catry : 03 22 33 52 00

Jean-Louis Rioual

Journal réalisé par



Le CRPF-Rhône-Alpes est une délégation régionale du



Avec le concours financier de



En partenariat avec



Imprimé sur du papier

